



TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

- ✓ La maquette réglementaire exhaustive du budget (principal et annexes). Elle doit comprendre toutes les pages, notamment la vue d'ensemble, le sommaire, les annexes (dont les états de la dette, celles relatives à l'équilibre des opérations financières, l'état du personnel)
- ✓ La délibération de l'assemblée délibérante adoptant le budget (facultative)
- ✓ La délibération d'affectation du résultat, (en cas d'inscription d'excédents de fonctionnement au compte 1068)
- ✓ L'état des restes à réaliser de l'exercice précédent, le cas échéant
- ✓ La délibération prenant acte du débat d'orientation budgétaire (pour les communes de 3 500 habitants et plus et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus)
- ✓ La présentation brève et synthétique du budget (pour toutes les communes quelle que soit leur population et pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus)

TRANSMISSION DU COMPTE ADMINISTRATIF

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

- ✓ La maquette réglementaire, exhaustive, du compte administratif. Elle doit comprendre toutes les pages, notamment toutes les annexes (dont l'état de la dette et du personnel), hormis toutefois celles sans objet ;
- ✓ La délibération de l'assemblée délibérante adoptant le compte administratif (facultative)
- ✓ La délibération d'affectation du résultat, (en cas d'inscription d'excédents de fonctionnement au compte 1068)
- ✓ Un extrait du compte de gestion (résultats budgétaires de l'exercice et résultats d'exécution) ;
- ✓ La délibération approuvant le compte de gestion ;
- ✓ La présentation brève et synthétique du compte administratif (pour toutes les communes quelle que soit leur population et pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus)

TRANSMISSION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE

- ✓ La maquette réglementaire, exhaustive, du budget supplémentaire
- ✓ La délibération de l'assemblée délibérante adoptant le budget supplémentaire (facultative)
- ✓ La délibération d'affectation du résultat (si affectation d'un excédent de fonctionnement au compte 1068)